

Franklin représente le groupe La Martinière dans le procès contre Google.

14 octobre 2009

La 3ème chambre civile du Tribunal de grande instance de Paris doit rendre, le 18 décembre 2009, un jugement dans le litige qui oppose le Groupe La Martinière (Editions du Seuil, Harry N. Abrams, Delachaux & Niestlé) à Google, concernant la numérisation et la diffusion sur internet, sans autorisation, de plusieurs milliers d'ouvrages protégés.

Le Groupe La Martinière est représenté par **Yann** Colin, responsable du Département Contentieux du **cabinet Franklin** , et Google par Alexandra Néri, du cabinet Herbert Smith LLP.

Le Syndicat National de l'Edition (SNE) et la Société Des Gens de Lettres (SGDL), qui se sont joints à la procédure en qualité d'intervenants volontaires, sont représentés respectivement par Marie-Anne Gallot-Le-Lorier et Maïa Bensimon.

Évaluation du site

Ce site est spécialisé dans le droit des affaires. Il en diffuse l'actualité sous forme d'articles, propose un annuaire des pros et une newsletter.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 2
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine